

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES

Flandre Lys
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 04/04/2019

Reçu en préfecture le 04/04/2019

Affiché le 05/04/2019 SLO

ID : 059-245900758-20190328-2019_03_28_45-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 28 mars 2019 à 19h00

Le 28 mars 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M. Claude Beve, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, Mme Marie-Angèle Delommez, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Frankie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet.

Avaient procuration : M. Jacques Hurlus, procuration à M Philippe Brouteele
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet
Mme Catherine Goedgebuer procuration à M Jean-Michel Laroye
Mme Anne Decoster, procuration à M. Jean-Claude Thorez
Mme Bénédicte Brouard procuration à Mme Anne Hiel

Etaient absentes : Mme Sophie Caron
Mme Nathalie Debaisieux

Etaient excusés : Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Didelot

Finances - Sollicitation du solde du Fonds de concours par la commune de Fleurbaix alloué par délibération du 16 décembre 2014 dans le cadre du projet de travaux de construction de vestiaires de football

Le Vice-Président expose au Conseil :

En date du 16 décembre 2014, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours à chaque commune membre à la date de ladite délibération, à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, et selon les montants repris ci-dessous ;

Pour la commune de Fleurbaix, l'enveloppe allouée aux Fonds de concours est de 237 653 euros.

Dans ce cadre, conformément à la délibération municipale du 18 décembre 2018, la commune de Fleurbaix souhaitait recevoir le solde de cette aide dans le cadre de la construction de vestiaires de football.

Cette délibération vient en complément de celle du 16 décembre 2014 qui devra être scrupuleusement respectée par les deux collectivités territoriales concernées.

Par ailleurs, la commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Pour information, la commune de Fleurbaix a déjà sollicité la CCFL pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce Fonds de concours pour :

- des travaux de rénovation de la mairie. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 18 juin 2015 octroyant à la commune une subvention d'un montant maximal de 81 000 euros. Le montant alloué s'élevant au final à 76 392.65 €.

- des travaux d'aménagement Place et rue des crombions. Cette demande a fait l'objet d'une délibération en date du 20 octobre 2015 octroyant à la commune une subvention d'un montant de 81 653 euros.

- des travaux de rénovation des ateliers municipaux. Cette demande a fait l'objet d'une délibération en date du 14 décembre 2018 octroyant à la commune une subvention d'un montant de 49 607.35 euros.

Le versement de ce fonds de concours est conditionné aux délibérations concordantes de la CCFL et de la commune, adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du conseil municipal concerné.

Il est donc proposé le versement du solde du Fonds de concours pour la construction de vestiaires de football, à hauteur de 30 000 euros.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil d' :

- AUTORISER le versement à la commune de Fleurbaix de la somme maximale de 30 000 euros, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus,
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412,
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

